

Programme de financement à la réalisation de projets qui mettent de l'avant la pratique de loisir pour les personnes handicapées via l'achat de <u>matériel neuf ou usagé et de matériel de réparation</u>. Les projets doivent s'inscrire dans une démarche pérenne d'utilisation et animation du matériel.

Programme Accès-cible 2023

L'AQLPH est fière de vous présenter son nouveau programme de financement dédié à l'achat d'équipement Accès-cible. Le programme de financement vise à encourager et soutenir les organismes du réseau du loisir des personnes handicapées dans l'offre de service pour la pratique d'activités de loisir auprès de leur clientèle.

Pour cet appel à projets, les montants de l'aide financière pourront **aller jusqu'à 50 000\$** par organisme et sont non récurrents. Le programme finance uniquement l'achat de matériel qui s'inscrit dans un projet global d'accessibilité à la pratique de loisirs pour les personnes handicapées. En d'autres termes, l'équipement doit <u>être utilisé lors d'activités animées par les organisations.</u>

Par exemple:

- L'achat d'une Joëlette pour amener un participant de plus lors des randonnées accompagnées qui sont offertes dans la programmation de votre organisme.
- L'achat de fauteuils et paniers adaptés afin de démarrer une équipe de basket-ball en fauteuil roulant pour les jeunes de votre région.

Projets et dépenses admissibles

L'utilisation de cette aide financière est exclusive au projet d'achat de matériel durable neuf ou usagé et de matériel de réparation qui favorise directement la pratique de loisir;

- Le matériel doit être rendu disponible gratuitement à la clientèle dans le cadre d'activités animées;
- Le projet doit être déposé au plus tard le 8 mai, via le formulaire de dépôt en ligne (cidessous);
- L'achat de matériel devra être effectué, au maximum, 8 semaines après la réception de votre lettre de confirmation:
- Vous devrez acheminer vos factures et preuves d'achat de matériel, au maximum, 8 semaines après la réception de votre lettre de confirmation;
- L'aide financière sera versée à l'organisme comme suit : 50% du montant de la subvention sera déposé à la confirmation du projet, 50% du montant sera déposé lors du dépôt des preuves d'utilisation de la subvention:
- Le programme finance l'achat de matériel adapté neuf ou usagé et de matériel de réparation;
- Le programme finance l'achat de matériel dédié à la pratique de loisirs, non exclusif à la pratique d'activité physique;

Quels sont les projets non admissibles?

- Dépense en achat de matériel engagé avant la date d'approbation du versement de l'aide financière;
- Achat d'articles promotionnels ou de prix;
- Matériel d'adaptation résidentiel ou commercial;
- Matériel à usage unique ou individuel (ex. T-shirt, souliers, bouteilles d'eau);
- Équipement de sonorisation;
- Matériel de réadaptation ou d'intervention (ex.: trousse d'intervention et de premiers soins, matériel de motricité).

Pour se qualifier, tout organisme doit :

- Être un organisme à but non lucratif;
- Être un organisme dédié au loisir pour les personnes handicapées, dont l'énoncé de mission est en lien direct;
- Être membre de l'AQLPH ou d'une IRLPH;
- Présenter une demande sous forme de projet complet ayant un lien avec les activités courantes de l'organisation;
- Proposer un projet au montant maximum de 50 000 \$;
- Être en mesure de démontrer les retombées concrètes du projet.

Renseignements sur l'organisme	
Identification de l'organisme :	
Région administrative :	
Nom de l'organisme	
Adresse de correspondance	
Adresse:	
Ville :	
Province :	Code postal :
Téléphone :	Poste :
Courriel:	
Nom de la personne qui fait la demande :	
. to de la percentito qui fait la definatido .	

Remplissez-vous les critères d'admissibilité suivants ?

Être un organisme à but non lucratif Être un organisme dédié au loisir pour les personnes handicapées

De quelle entité suivante êtes-vous membre ? Cochez tous les choix applicables.

> Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées Association régionale de loisir pour personnes handicapées ou Unité régionale de loisir et sport attitrée à la clientèle handicapée (IRLPH)

Laquelle ou lesquelles de ces clientèles allez-vous desservir ? Cochez tous les choix applicables.

Déficience intellectuelle

Déficience visuelle

Déficience physique

Déficience auditive

Trouble du spectre de l'autisme

Autres types de déficiences (précisez)

Description du projet
Décrivez en quoi consiste votre projet (référez-vous au tableau des critères en annexe) :
Indiquez les objectifs du projet :
Votre projet implique-t-il la participation d'autres organismes locaux pouvant répondre aux besoins de la population?

Oui, veuillez expliquer :

Détaillez les étapes de votre projet et l'échéancier (acquisition de l'équipement, mise en action du projet ou du début de l'activité, etc.) :
Détaillez les dépenses (nom du matériel, fournisseur, montant demandé pour un maximum de 50 000 \$). Assurez-vous de joindre à votre demande tous les documents nécessaires (soumission ou autre) :
Engagements
Mon organisme s'engage à ne pas procéder à l'achat du matériel avant la réception de la lettre de confirmation. Mon organisme s'engage à fournir la facture (preuve d'achat du matériel acheté), dans un délai maximal de 8 semaines après la réception de la lettre de confirmation

Pour soumettre votre formulaire ou pour toutes questions concernant le programme, veuillez utiliser l'adresse courriel suivante : <u>programme@aqlph.qc.ca</u>

Grille d'évaluation / Projet de financement d'équipement

Les projets devront répondre aux critères d'admissibilité ci-haut nommés. En plus, ils seront évalués selon la grille suivante :

Sections	Éléments évalués	Points	Réservé à l'adm.
Description sommaire du projet	 1 - Le projet est clair et répond à un besoin nommé et démontré, ex.: Tiens compte de la réalité socio-économique de la clientèle; Les données proviennent d'une source fiable; L'environnement est accessible à une majorité de clientèles; Tiens compte de la sécurité des participants; 2 - Le projet s'inscrit dans une vision à long terme, ex: Perspective de développement durable; Durabilité du projet; 3 - Le projet permet de bonifier une offre de loisir existante, atteindre une nouvelle clientèle ou développer une nouvelle activité, ex: En quoi l'activité est-elle bonifiée; Notion d'impact; Rejoindre plus de clientèle; 4- Le projet s'inscrit dans une dynamique animation du matériel acheté, ex: Communication du projet / promotion / diffusion; Journée d'animation ou programmation; 	4	
Objectifs	1 – Les objectifs sont spécifiques;2- Les objectifs sont mesurables;3- Les objectifs ont un délai clair et réaliste.	3	
Parties prenantes	1- L'organisme travaille de concertation avec le milieu et d'autres partenaires locaux;2- L'organisme est membre de son IRLPH ou de l'AQLPH.	2	
Échéancier	1 - L'échéancier de réalisation du projet est réaliste;2 -L'échéancier de réalisation du projet est clair et détaillé.	2	
Dépenses	Toutes les dépenses incluses sont admissibles.	1	
TOTAL			